RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MAGA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 99 RUE DU MAS DE VILLE, 30000 NIMES
807 616 636 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 18 septembre,
A 9 heures,

Monsieur Patrick GAUTIER,

Associé Unique de la société MAGA,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 99 RUE DU MAS DE VILLE, 30000 NIMES au 6 rue villeperdrix 30900 NIMES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Patrick GAUTIER, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 99 RUE DU MAS DE VILLE, 30000 NIMES au 6 rue villeperdrix 30900 NIMES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 6 rue villeperdrix 30900 NIMES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

[redacted]
Patrick GAUTIER

[redacted]